

Protection maternelle et infantile

La création du service de **protection maternelle et infantile**, souvent désigné sous le sigle (**PMI**), est décidée par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Le décret du 23 avril 1946 confie à l'Assistance publique la gestion du service départemental de la **PMI** ¹.

Le service de la **PMI** du département de la Seine constitue une sous-direction de l'Assistance publique. Cette sous-direction se compose de deux services contrôlés par deux protagonistes : le service administratif relève d'un sous-directeur de l'administration hospitalière, tandis que le service médico-social revient à un médecin-inspecteur de la Santé ². Bien que nommés par deux autorités distinctes, ces protagonistes sont placés sous l'autorité du directeur général de l'Assistance publique.

1. L'article 4 de l'arrêté prévoit que « la gestion médico-sociale administrative et financière de la PMI serait confiée à l'Administration de l'Assistance Publique à Paris », (C-1157. I, p. 8).

2. Désigné par le directeur départemental de la Santé de la Seine.

Les principales missions de la PMI consistent à lutter contre la mortalité infantile ; à sauvegarder la santé des femmes enceintes ; leur permettre d'accoucher ; leur proposer une surveillance médicosociale ; leur apprendre les soins à délivrer aux enfants ; veiller à l'éducation sanitaire et à l'alimentation des enfants. Pour cela, l'Assistance publique coordonne diverses structures dans les arrondissements : des services de consultations pré et postnatales ; des consultations de nouveau-nés et d'enfants du deuxième âge ; des maisons maternelles ; un lactarium ¹ ; des pouponnières ; des crèches ; des garderies. Des médecins, des infirmiers, des puéricultrices, des assistants sociaux, et d'autres personnels participent au fonctionnement de ces structures locales.

Dans les années soixante, les missions sociales de l'Assistance publique sont peu à peu transférées au département. La PMI n'échappe pas à la règle puisque le décret du 24 janvier 1969 ² enlève la gestion de ce service à l'Assistance publique.

Cependant aujourd'hui l'AP-HP gère par convention, au titre et sous le contrôle des départements, certaines activités départementales de PMI ³.

Le fichier « matières - contemporain » contient de nombreuses références bibliographiques sur la protection maternelle et infantile en France et à l'étranger. Si vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet, nous vous invitons à les consulter.

De plus, les écrits administratifs tels que les procès-verbaux des conseils de surveillance et d'administration contiennent des données sur l'activité des PMI et leur domaine ⁴.

3. L'article 4 de l'arrêté prévoit que « la gestion médico-sociale administrative et financière de la PMI serait confiée à l'Administration de l'Assistance Publique à Paris », (C-1157. I, p. 8).

4. Désigné par le directeur départemental de la Santé de la Seine.

Bibliographie

Articles et ouvrage consacrés à la PMI

BÉRÉNICE. « Protection maternelle et infantile ». *Revue de l'aide-soignante*, n° 7, septembre 1991, p. 5-7. (252 PER 6)

GEORGE (C.). *Organisation de la protection maternelle et infantile*. Paris, imprimerie municipale, 1965, 48 p. (B-32514)

ROBIDET (Ernest). « Le service départemental de la protection maternelle et infantile ». *Bulletin d'information et de documentation de l'Assistance publique à Paris*, 1950, n° 2, p. 3-18. (C-1157. I)

Articles et ouvrage évoquant la PMI

BERILLON (M.). « La protection maternelle et infantile ». *Soins*, septembre 1978, n° 18, p. 49-51. (301 PER 3)

BROYELLE (Jeanne). « Le service médico-social de la protection maternelle et infantile ». *Bulletin d'information et de documentation de l'Assistance publique à Paris*, décembre 1950, n° 3, p. 17-23. (C-1157. I)

1. Centre de collecte et de distribution de lait maternel, situé boulevard Brune à l'école de puériculture.
2. Décret n° 69-91.
3. Voir *L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, organisation administrative et médicale* (B-9333, p. 175).
4. Par exemple (1 L 103, p. 529).

BUSSIÈRE (Emmy). « Activité de la protection maternelle et infantile en 1975 ». *Santé, Sécurité sociale*, n° 1, janvier-février 1978, p. 19-59. (287 PER 7)

BUSSIÈRE (Emmy), MINC (Sophie). « Activité de la protection maternelle et infantile au cours de l'année 1979 ». *Santé, Sécurité sociale, statistiques et commentaires*, n° 2, mars-avril 1982, p. 29-62. (287 PER 15)

DE CHAMBRUN (Jacqueline). « PMI, sous-médecine ou avant-garde ? ». *Autrement*, n° 9, mai 1977, p. 95-101. (B-3920)

GROS (F. L.). « Maternités rurales et petits centres de protection maternelle et infantile ». *La Revue philanthropique*, 1927, p. 212-228. (280 PER 48)

MANCIAUX (Michel), DESCHAMPS (Jean-Pierre). *Santé de la mère et de l'enfant : de la PMI à la santé de la famille*. Paris, Flammarion, 1978, p. 42, 89-98, 279-280. (B-4150)

MOREAU (Christian). « La PMI aujourd'hui ». *Revue de l'infirmière*, n° 15, octobre 1987, p. 35-41. (254 PER 59)

SCHREIBER (Georges). « Les centres de protection maternelle et infantile urbains ou ruraux ». *Revue médico-sociale*, 1934, n° 7, p. 245-248. (277 PER 9)

VIBOREL (M.). « Rapport sur la protection maternelle et infantile et l'activité du comité national de l'enfance pendant l'année 1930 ». *La Revue philanthropique*, 1931, p. 622-629. (280 PER 52)

Fonds d'archives

☐ Administration

- *Sept années de PMI*, 1953. (827 FOSS 119), 1 pièce, impr., 65 p.
- Rapport sur les nouvelles réalisations de protection maternelle et infantile, 1953-1955. Rapport concernant : les nouvelles réalisations à Paris et en île-de-France, les centres départementaux de PMI à Paris et dans la banlieue, les cérémonies d'inauguration, les crèches de Paris et de la banlieue, les établissements subventionnés, et quelques réalisations envisagées. (D-147. I), 41 p.
- Communication relative à l'assistance à l'enfance, 1955. (827 FOSS 120), 1 pièce, impr.
- Règlement du service médical de la protection maternelle et infantile, 1958. (B-9143⁶), 1 pièce, impr., 19 p.
- Rapports au conseil de Paris sur l'activité et le budget de l'Assistance publique, 1962-1995 (lac). Ces rapports compilent des éléments statistiques relatifs à l'activité hospitalière et à l'activité des services industriels et commerciaux, mais aussi à la PMI ¹. (17 L 1-30), 30 ouvrages.

1. Consultez l'inventaire détaillé de la sous-série (17 L) placé parmi les instruments de recherches.

☐

☐ Personnel

- Dossiers administratifs du personnel de la PMI (métiers divers), 1837-1951 ¹. (25 W 1-134), 3 649 dossiers dans 134 articles.

☐ Documents figurés

- Photographies relatives à la PMI dans les expositions, 1949-1965 (lac), 34 pièces.
 - Exposition 1949 : (751 FOSS 102, photo 1), 1 pièce.
 - Exposition 1950: (751 FOSS 102, photos 1-6), 6 pièces.
 - Exposition 1951: (751 FOSS 102, photos 1-11), 11 pièces.
 - Exposition 1953: (751 FOSS 102, photos 1-11), 11 pièces.
 - Exposition 1965 : (751 FOSS 102, photos 1-6), 6 pièces.
- Photographies des centres de PMI, 1949-1952.40 pièces.
 - 11^e arrondissement, rue du chemin vert, 1950 : (751 FOSS 144, photos 1-2), 2 pièces.
 - 11^e arrondissement, rue Godefroy-Cavaignac, 1949-1950 : (751 FOSS 144, photos 1-16), 16 pièces.
 - 14^e arrondissement, rue Pernety, 1949-1952 : (751 FOSS 144, photos 1-19), 19 pièces.
 - Antony, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.
 - Romainville, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.
 - Saint-Mandé, 1950: (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.

Photographies des crèches, 1948-1952.32 pièces.

- 5^e arrondissement, rue Saint-Médard, 1952 : (751 FOSS 144, photos 1-14), 14 pièces. 12^e arrondissement, rue Picpus, [s.d.] : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.
- 17^e arrondissement, rue des épinettes, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce. 18^e arrondissement, crèche Clignancourt, 1950: (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.
- 18^e arrondissement, crèche du Château-Rouge, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce. 18^e arrondissement, rue Joseph-de-Maistre, 1948 : (751 FOSS 144, photos 1-5), 5 pièces. 19^e arrondissement, crèche du Pont-de-Flandre, 1950: (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce. 20^e

arrondissement, crèche « le foyer de l'Enfance », 1950 : (751 FOSS 144, photos 1-3), 3 pièces.

Choisy-le-Roi, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.

La Courneuve, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.

Le Kremlin-Bicêtre, 1951 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.

Montrouge, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.

Vincennes, 1950 : (751 FOSS 144, photo 1), 1 pièce.

1. Ces dates extrêmes correspondent aux dates de naissance des agents.